



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **04 juillet 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 juin 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère - Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Alain DEDISSE
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Véronique ITTAH** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Signature Contrat de Ville « Engagements Quartier 2030 »

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

Le quartier Saint-Laurent a bénéficié d'un contrat de ville sur la période 2015-2023 afin d'apporter une réponse aux défis que rencontrait ce quartier.

Par l'engagement des institutions, l'implication des forces vives et la mobilisation de moyens financiers, ce territoire a entamé sa transformation urbaine et sociale. La mobilisation collective et le travail partenarial ont permis des avancées. Toutefois des fragilités perdurent, ce qui nécessite de poursuivre l'engagement partenarial. Saint-Laurent a ainsi été maintenu dans la nouvelle géographie prioritaire actualisée fin 2023 et il convient désormais de définir les axes prioritaires de la contractualisation pour la période 2024- 2030 : « Engagements Quartiers 2030 ». Cette contractualisation servira de base au cadre partenarial par lequel pouvoirs publics, bailleurs sociaux et associations s'engageront pour les six prochaines années afin de réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des habitants de Saint-Laurent. Elle s'inscrit dans une dynamique d'aménagement du territoire plus large, impulsée par le dispositif « Action Cœur de ville II » signé entre l'Etat, la Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Cœur de Loire. Elle bénéficiera des retombées positives des projets structurants du territoire, comme la création du nouvel hôpital à proximité du quartier et le projet de crèche communautaire au cœur de Saint-Laurent, mais également des stratégies de développement territorial thématiques, d'un schéma d'aménagement et de mobilité...

Au-delà de l'appel à projets annuel, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite faire du contrat de ville un des outils de la politique de la ville visant à répondre aux enjeux liés au projet de territoire de Saint-Laurent pour les six prochaines années. Il s'appuiera notamment sur la continuité du plan de renouvellement urbain, le renforcement de la mixité sociale et la place de la participation citoyenne au cœur des actions et projets

Les contrats de ville doivent s'attacher à :

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir fournir un support aux acteurs impliqués dans la politique de la ville et in fine améliorer l'offre de service,
- Intensifier le travail partenarial entre acteurs publics et privés,
- Favoriser l'approche préventive des difficultés.

3 axes stratégiques ont été retenus :

Axe stratégique 1 : Habiter Saint-Laurent aujourd'hui

Axe stratégique 2 : Vivre bien et ensemble à Saint-Laurent

Axe stratégique 3 : Grandir et s'émanciper, Saint-Laurent demain

L'engagement de la Communauté de Communes dans le Contrat de Ville :

Les compétences de Cœur de Loire s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques du Contrat de Ville de Cosne. L'engagement de la collectivité se fera sur un volet soit technique soit logistique selon les projets et les actions qui seront dans son champ de compétences.

Sur l'aspect financier, aucune enveloppe à ce jour n'est dirigée dans ce sens pour couvrir des actions spécifiques politique de la ville. Le débat pourra s'ouvrir à partir du budget 2025. Les habitants de Saint-Laurent pourront par conséquent bénéficier de plusieurs services portés par Cœur de Loire : Accès au sport et à la culture.

La Communauté de Communes s'inscrit dans cette démarche par le biais de sa médiathèque et de sa piscine.

Pour ce faire, des relais et/ou des passerelles devront être créés entre les structures au contact des publics de Saint-Laurent et **les services de la médiathèque**. Les familles de ce quartier pourront ainsi profiter gratuitement des différents secteurs de la médiathèque mais aussi des différents événements culturels que Cœur de Loire organise (Festival littérature jeunesse, Après-midi jeux, Menus d'été...).

La piscine communautaire est installée quant à elle sur le territoire même du quartier. Plusieurs journées à thème y sont proposées pendant l'année : après-midi dessin animé, après-midi Halloween, soirée bien-être et Olympiades. De plus, un travail avec diverses associations de Saint-Laurent est déjà lancé.

Service Petite enfance : Le relais Petite enfance et ses activités sont ouverts à toutes les familles souhaitant pratiquer des ateliers en lien avec la parentalité. Le futur équipement sera implanté à l'entrée de Saint-Laurent sur l'Îlot Binot ; l'accès à l'espace parentalité sera ainsi d'autant plus facilité pour les familles du quartier prioritaire. De plus, l'outil d'attribution des places au sein de la crèche communautaire prend notamment en compte les minima sociaux et la particularité des familles monoparentales afin de faciliter l'accès à un service de garde aux familles répondant à ces critères. Enfin, la Communauté de Communes est présente également dans l'accompagnement des divers projets autour de la parentalité, pilotés entre autres par le Centre social et culturel, acteur majeur de Saint-Laurent.

Education à l'environnement : Le service Education à l'environnement accompagne les projets de classes ou d'établissements, les professeurs et animateurs, parfois sur plusieurs semaines. Chaque classe des écoles de Cœur de Loire bénéficie d'une demi-journée d'animation gratuite par année scolaire et d'une réduction de 50 % à partir de la troisième animation.

Prévention des déchets : Les usagers résidant en habitat collectif n'ont pas la possibilité de faire du compostage individuel. Ainsi, la Communauté de Communes, en accord avec les bailleurs sociaux, installe des composteurs collectifs en pied d'immeuble. Quatre sont déjà en place depuis plusieurs années et seront complétés par de nouveaux sites. Des animations sont régulièrement organisées sur ces sites afin de créer du lien social autour de la réduction des déchets. Par ailleurs, l'ambassadeur du tri réalise des animations dans les écoles afin de sensibiliser les enfants au tri et à la réduction des déchets. Il participe également avec les écoles qui le souhaitent à des actions de ramassage des déchets.

Plan de mobilité simplifié : Ce plan prévoit le déploiement d'un guichet unique de la mobilité avec une offre de services d'information et d'accompagnement, notamment des usagers en situation de précarité mobilité. De plus, l'offre du bus "Papillon" sera consolidée, le covoiturage local sera promu et des animations pourront être déployées au sein de Saint-Laurent (Mai à vélo et Semaine européenne de la mobilité).

Unité de production culinaire : Cette unité développe un travail sur le déploiement des circuits courts et la valorisation des producteurs locaux qui pourra être décliné et accessible pour les publics de Saint-Laurent. De plus, les écoles de ce quartier bénéficient et participent aux différents projets proposés dans les cuisines satellites de l'Unité de production culinaire. Ce service est également adapté aux aînés avec le portage de repas à domicile.

La communauté de Communes sera cosignataire du Contrat de ville au côté de l'Etat, la ville de Cosne sur Loire et de l'ensemble des autres partenaires.

Elle assurera, selon les thématiques plusieurs rôles :

- **Co-pilotes** : suivre et s'assurer de l'atteinte du ou des objectifs sur les six ans du Contrat de Ville en lien avec les animateurs de la politique de la ville :

- organiser et animer des réunions spécifiques avec le délégué du Préfet à la politique de la ville et le référent politique de la ville de Cosne,
- rajouter ou développer la focale « quartier prioritaire politique de la ville » dans des réunions de droit commun déjà existantes sur le même sujet,
- créer ou développer les statistiques spécifiques au « quartier prioritaire politique de la ville » afin de faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs.

- **Contributeurs** : participer aux réunions sur le suivi de l'atteinte des objectifs et apporter leur expertise.

- **Co-financeurs** : apporter des financements complémentaires aux crédits politique de la ville et de droit commun pour la réalisation de projets dans le quartier prioritaire permettant d'atteindre les objectifs du Contrat de Ville dans le cadre du champ de compétences de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer le « Contrat de Ville Engagement Quartier 2030 ».

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 7
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Véronique ITTAH, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 10/07/2024
ID : 058-200067916-20240704-2024_04_07_05-DE

S²LO